

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Céline RENAUD	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Cyclone CHIDO à Mayotte - Soutien au peuple Mahorais**

L'île de Mayotte a été frappée le samedi 14 décembre 2024 par le cyclone CHIDO qui a dévasté l'île avec des rafales de vent observées à plus de 220 kms/h.

Le bilan humain est déjà très lourd avec 20 victimes déplorées à ce jour mais il est probable que le nombre de personnes décédées soit beaucoup plus élevé compte tenu du fait qu'une frange importante des habitants de Mayotte vit dans des conditions extrêmement précaires.

Le cyclone CHIDO, le plus intense depuis près de 100 ans à frapper l'île de Mayotte, a détruit de nombreuses habitations mais a également touché l'aéroport, l'hôpital, des écoles et nombre d'autres bâtiments et infrastructures publics ou privés.

C'est pourquoi, en soutien au peuple Mahorais, il vous est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 50 000 € à la Délégation territoriale de la Croix Rouge de Côte d'Or.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** une aide exceptionnelle d'un montant de 50 000 € à l'association Secouristes Sans Frontières Médical Team pour venir en aide aux habitants de l'île de Mayotte touchée par le cyclone CHIDO le samedi 14 décembre 2024
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour permettre l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 77	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	